



DÉBROUSSAILLER : LA PREMIÈRE ARME CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Les incendies s'intensifient dans les forêts françaises et les incendies de 2022 nous ont montré que le territoire n'était pas épargné. Le débroussaillage est la mesure de prévention la plus efficace pour protéger votre maison, limiter la propagation des incendies et faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. C'est la ceinture de sécurité de votre habitation.

Publié le 17 juin 2025

Les incendies s'intensifient dans les forêts françaises. La hausse des températures, la sécheresse intense... et la négligence des promeneurs et riverains sont en cause. Le risque de départ de feu est encore plus important en période de sécheresse. Le débroussaillage est la mesure de prévention la plus efficace pour protéger votre maison.

Une obligation légale dans toute la Com'com

En France, l'Obligation légale de débroussaillage (OLD) s'applique aux communes les plus sensibles aux feux. L'Aveyron est particulièrement exposé, ainsi 91 communes aveyronnaises, dont toutes les communes de Millau Grands Causses, sont concernées.

L'arrêté préfectoral détaille le type de parcelles qui doivent être maintenues dans un état débroussaillé par leurs propriétaires, notamment aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, et le long des voies d'accès privées à ces constructions.

<https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/actualites/debroussailler-la-premiere-arme-contre-les-feux-de-foret-3951?>

Une équipe unique sur tout le territoire

Les communes doivent mener auprès des habitants des actions de sensibilisation, leur apporter conseil et expertise, et assurer le contrôle des mesures obligatoires. La Communauté de communes a proposé aux communes qui le souhaitent un accompagnement opérationnel en termes technique, juridique et administratif pour coordonner les moyens. Ainsi, deux agents techniques de la Ville de Millau sont mis à disposition auprès de la Com'com Millau Grands Causses et se déplacent dans 14 communes pour sensibiliser et informer. Grâce à des fonds d'Etat, le coût à la charge des communes est limité à 1.10 €/an/habitants.

Service OLD de la Com'com : 05 65 59 50 68 - 06 076513 95

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

**AYONS LES BONS RÉFLEXES
POUR SE PROTÉGER DES FEUX**



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable



Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

feux-foret.gouv.fr



**AYONS LES BONS
RÉFLEXES**
feux-foret.gouv.fr

FEUX DE FORÊT : ADOPTONS LES BONS GESTES

9 catastrophes sur 10 sont d'origine humaine ! Rappel des bonnes pratiques :

> Vous êtes fumeur ?

Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.

> Vous organisez un barbecue ?

Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de toute végétation (herbe, broussailles, etc.).

> Vous bricolez en plein air ?

Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un moyen d'extinction (extincteur, seau d'eau) à portée de main.

> Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ?

Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

> Vous avez un jardin ?

Le bon réflexe, c'est de protéger votre maison en débroussaillant votre terrain et autour de votre maison avant la saison estivale et de nettoyer les toitures et les gouttières de tout débris végétaux.